Solidaires Finances Publiques SYNDICAT NATIONAL

« UN TOIT POUR LA DDFIP 87 »

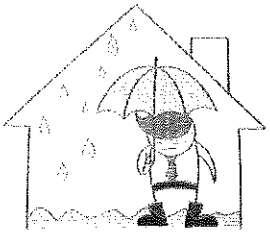

On visite, on revisite….., la géographie aujourd'hui, l'histoire demain ?

Et si on visitait notre maison et nos toitures !….
En attendant la DDFIP 87 prend l'eau !

Alors que la rue Cruveilhier commence à sentir le moisi, il serait envisagé d'aménager des bureaux neufs dans un immeuble qui prend l'eau depuis 10 ans, et qui à chaque nouvel épisode humide laisse s'épancher un peu plus quelques molécules d'eau dans nos murs, nos cloisons et nos plafonds….
Tout avait commencé avec un plan de relance : un rêve de toiture végétalisée où les abeilles viendraient butiner,... peut être un débouché commercial envisagé avec la vente de miel à l'accueil du SIP, avec des bouquets de fleurs séchées…..
Que nenni ! Point de miel et de bouquets, juste quelques champignons et moisissures, entretenus par les infiltrations qui sont apparues très vite.

D'expertises en constats d'huissiers, la promesse « pénélopienne » d'un jugement imminent du Tribunal Administratif, la patience des personnels est mise à rude épreuve….. A quand des travaux de couverture qui nous permettront de vivre au sec ? Mais ne soyez pas anxieux….. si de nouveaux bureaux tout neufs arrivent à être construits pour accueillir un nouveau service, et si un épisode pluvieux s'invite, nous constaterons que les plaques neuves seront abimées, que les cloisons seront humides, mais que tout cela rentrera dans l'ordre quand la décision judiciaire sera prise et suivie d'effets. En attendant, les shadocks pompent toujours sur le toit…….

De CHS en CHS…… ne pas confondre précipitation et précipitation

le 9 mars 2016 : « Terrasse : Le protocole d'accord avec l'assureur devrait être signé le 25 mars 2016 afin que les travaux puissent débuter courant printemps. »
le 23 juin 2016 : « Terrasse : La procédure judiciaire suit son cours. Un référé a été déposé par notre avocat pour savoir si notre expertise est acceptable. »
le 13 octobre 2016 : « Terrasse : La procédure judiciaire suit son cours. Le Tribunal administratif a accepté notre demande d'expertise judiciaire et un expert a été nommé le 3 octobre dernier. L'avocat de la DDFIP lui a proposé un rendez-vous. »
le 17 mars 2017 : « Toit Terrasse : La deuxième réunion contradictoire avec l'expert judiciaire nommé par le tribunal administratif a eu lieu La direction attend son rapport. L'expert doit visiter à nouveau le site pour chiffrer les dégâts. »
le 18 mai 2017 : « Toit Terrasse :Suite à la nomination d'un expert judiciaire, ce dernier a effectué une visite pour chiffrer le montant des travaux et doit transmettre son rapport.
Le 14 mars 2018 : «À la demande des OS, Madame la Présidente s'engage à communiquer sur l'avancement de la procédure judiciaire concernant l'étanchéité du toit du site rue Cruveilhier via Ulysse 87. »
le 12 juin 2018 : «Pour ce qui concerne la toiture du CDFIP de Cruveilhier, le jugement est en attente de décision »
le 13 novembre 2018 : « Mme la Présidente nous informe que le jugement concernant le litige du toit du site Cruveilhier est toujours en attente de décision ! »
2019 : les agents experts constatent qu'il pleut toujours….

Et pendant ce temps (pluvieux de temps en temps), on revisite la géographie ! Les maisons de services publics seront-elles étanches ? Pourquoi ne pas envisager de réorganiser les futurs services là où il ne pleut pas ? La principale préoccupation étatique hyper invasive en ce moment, c'est plutôt l'isolation à un euro qui berce notre quotidien du matin au soir : Suggérons donc « l'étancheité » à un euro !

Notre Administration nous explique la fermeture de postes en présentant une implantation géographique élargie avec le fleurissement printanier des maisons de services publics !
Quels agents seront les VRP de la DGFIP ? : il n'en reste quasiment plus dans certains services et on pense faire croire qu'ils seront disponibles pour assurer une présence humaine dans nos campagnes….

Alors que le nombre d'agents est en chute libre -et leur moral aussi- pourquoi ces présentations enjolivées (seuls leurs auteurs coupés des réalités peuvent croire que ce discours est crédible) pour présenter des fermetures de services ?

Les incessantes mises en garde contre les propos anxiogènes,(tenus par les autres bien sûr !) deviennent insupportables…… Mais d'où peut bien venir cette anxiété ?

Alors, dématérialisons que diable ! A quoi bon entendre une voix humaine ? A quoi bon échanger de vive voix avec une personne ? Sanctionnés ceux qui payent encore par chèque ou en liquide. Créez vos espaces, téléchargez, surfez (sur le toit aussi), braves gens…... mais surtout ne téléphonez plus et ne vous déplacez plus : on fera tout pour vous décourager.
Créons un espace plus humain, avec moins de télé-procédures obligatoires, et plus de charpentiers et de couvreurs ! Demandons à ce que l'excédent de la souscription nationale pour « Notre Dame » soit affecté à « Notre Toit ».

Alors dans ces conditions, celles et ceux qui sont persuadés que la justesse et la justice devraient être portées par l'impôt, celles et ceux qui aiment rendre service et veulent continuer à le faire, celles et ceux qui ne supportent pas l'humidité dans les bureaux,

Signez la pétition
« Un toit pour la DDFIP 87 avant qu'elle ne prenne complètement l'eau »

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires Finances Publiques